

Chambre de Commerce et d'Industrie Française du Japon
avec le concours de Business France



100 PME au JAPON 2018

Date : du 19 au 21 novembre 2018

Lieu : Nikkei Hall, Tokyo

Faites partie des **100**
entreprises françaises sélectionnées

SMART CITIES

SCIENCES DE LA VIE

DIGITAL

SILVER ECONOMIE

Dans
les secteurs
d'avenir

Pour prospecter au Japon avec :

Visites de sites japonais

Rendez-vous B2B sur mesure

Ateliers et conférences thématiques

Participation au forum économique France-Japon

Avec le soutien de :

580 entreprises membres de la CCI France Japon

50 Conseillers du Commerce Extérieur de la France au Japon

À l'occasion des 100 ans de la CCI France Japon

Prospectez dans les secteurs d'avenir au Japon :

SMART CITIES

- Marché des Smart Cities évalué à près de 100 Mds € en 2018
- Doublement de la valeur de ce marché d'ici 2025
- Accélération des initiatives en vue des JO 2020 à Tokyo
- Croissance dans les énergies renouvelables

SCIENCES DE LA VIE

- Le Japon est le 2ème marché mondial des soins médicaux en 2014: 120 Mds € en valeur et 280 Mds € d'ici 2030
- Les produits pharmaceutiques : premier secteur d'exportation français au Japon
- Les appareils médicaux, la médecine régénérative, les médicaments et la cosmétique : des secteurs en forte croissance

DIGITAL

- Le marché Fintech : 244 M € en 2018, 618 M € en 2021
- Le marché IOT : 40 Mds € en 2016, 80 Mds € estimés en 2020
- Intelligence artificielle : 1 Md € en 2015, 7 Mds € en 2020

SILVER ECONOMIE

- 25% de la population au Japon a plus de 65 ans et l'espérance de vie est la plus élevée au monde (84 ans)
- Un marché estimé à 770 Mds € en 2025
- Des opportunités d'affaires en pharmaceutique, alimentation, infrastructure et loisirs

Faites partie des 100 premières entreprises françaises sélectionnées et bénéficiez de :

- Notre offre packagée exclusive à 2800€**
- Le 19 novembre** : participation au French Japanese Centenary Business Summit
 - Comprendre les évolutions des marchés japonais
- Le 20 novembre** : rencontres B2B individuelles
 - Organisation de 5 RDV minimum sur mesure avec vos prospects japonais
- Le 21 novembre** : rencontres et visites collectives
 - Journée de visites professionnelles et rencontres d'experts pour votre projet
- Le 22 novembre** : rencontres B2B individuelles (option)
- Mise à disposition d'un interprète
 - Accompagnement et support linguistique sur 3 jours
- Invitation à un dîner cocktail
 - Networking avec des chefs d'entreprise locaux
- Suivi personnalisé de vos contacts (option)

Pour faire partie de la première sélection des 100 entreprises
Confirmez votre inscription
avant le 30 avril 2018

Contact

100pme@ccifj.or.jp / +81 (0)3-3288-9646 ou +81 (0)3-3288-9627

BULLETIN D'INSCRIPTION

«100 PME au JAPON 2018 »

VOS COORDONNÉES

Raison sociale : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Email : _____ Site internet : _____

SIRET : _____

OBJECTIF DE VOTRE MISSION AU JAPON

ENGAGEMENT

J'accepte les termes des conditions générales et tarifaires indiquées dans la présente proposition.

- Offre packagée exclusive de trois jours comprenant une journée de B2B (5 RDV).
Je m'engage à régler les frais de participation de 2800 €
- Offre packagée exclusive de quatre jours comprenant deux journées de B2B (8 RDV).
Je m'engage à régler les frais de participation de 3500 €.

INSCRIPTION & PAIEMENT

Les places étant limitées, pour valider votre inscription et participer à la sélection, merci de retourner le présent bulletin complété à 100pme@ccifj.or.jp

A la réception de ce bulletin, nous vous enverrons le dossier complet à nous retourner pour finaliser votre inscription. Notre comité de sélection mensuel étudiera votre dossier et validera votre participation (maximum 100 entreprises). Suite à cette sélection, vous recevrez notre facture au nom de votre société.

INFORMATIONS

A- Règlement :

- Le paiement des frais de dossier et des frais de participation et communication se fera par virement bancaire en yens à réception de la facture. Ils seront facturés hors TVA et les frais bancaires sont à la charge de l'entité émettrice du virement.

B- Remboursement :

- Les frais d'inscription ne sont pas remboursables en cas d'annulation postérieure au paiement.

Fait à : _____ Le : _____ Signature et cachet de l'entreprise :

Nom du signataire : _____